

GROUPE MAJORITE DEPARTEMENTALE DE GAUCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Bérengère BASTIDE et Raoul L'HERMINIER, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton des VANS lors de la Commission Permanente du 7 mars 2016 :

580 € seront répartis en faveur des écoles publiques de Joyeuse et Lablachère au titre des sorties scolaires dédiées au patrimoine ardéchois.

La Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes percevra une subvention de **17 058 €** dans le cadre des Conventions Ardèche Nature pluriannuelles pour l'animation de sites ENS pour l'année 2016

**Groupe de la majorité
départementale
de gauche**
Conseil départemental de l'Ardèche